
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T09-2024
Portant réglementation de la
circulation RUE DES MOUTONS**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande du 4 Mars 2024 du SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, dans le cadre du remplacement de l'équipement incendie N°34 situé dans la rue des Moutons.

Vu L'arrêté T04-2024 du 7 mars 2024,

VU la demande du 25 Mars 2024 du SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, de prolonger son intervention jusqu'au 31 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Du 11 mars au 31 mars 2024 inclus, pour une durée de travaux de 2 jours, le SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, est autorisé à remplacer l'équipement incendie N°34 situé dans la rue des Moutons.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : vitesse maximale de tous les véhicules limitée à 30km/h, stationnement interdit et qualifié de gênant au droit du chantier, le dépassement des véhicules, autres que les deux roues sera interdit. La route sera barrée.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par le SDEA.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 25 Mars 2024

 Le Maire
Alain HIPP